

Le Combat Social FO49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 8-9 – 2011 (AOÛT-SEPTEMBRE 2011)

Sommaire

- 2 **L'éditorial de Daniel**
Juret
- 2 **Communiqués de**
l'Union Départementale
- 3 **Syndicalisme rassemblé**
ou indépendance syndi-
cale ?
- 4 **Sécurité Sociale - Ré-**
gionalisation des URS-
SAF
- 5 Restructurations chez
Carpenter Europe
- 6 Rassemblement natio-
nal des facteurs FO le
18 juin 2011
- 6 CCN 51
(établissements médico
-sociaux à but non lu-
cratif)
- 7 Branche Associative
Sanitaire, Sociale et
Médicosociale privée à
but non lucratif
- 8 **Communiqués de la**
Confédération Force
Ouvrière
- 9 **Billet d'humeur** - trait
libre
- 10 **Préparer le 20/09**
- 11 Vos droits
- 12 Affichette
« FO MOBILISE »

Encart : Tract 20/09

LE COMBAT SOCIAL FO49

Journal tiré à l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60 Fax 02 41 25 49 61

E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442
Directeur de publication :
Daniel JURET

Meeting interdépartemental

NANTES

MARDI 13 SEPTEMBRE 2011

18 HEURES

Sous la présidence de

Jean-Claude MAILLY





L'éditorial

de Daniel Juret, Secrétaire Général de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

Maintenir le cap !

Pendant l'été, la nouvelle explosion financière de la crise a conduit les responsables politiques, au plan européen, à programmer la généralisation de la rigueur, avec la mise en œuvre dans chaque pays de la « règle d'or », d'équilibre des finances publiques.

Cette décision, c'est la poursuite de ce qui a été engagé depuis 2008, c'est-à-dire, la pression sur les salaires, les services publics, les droits collectifs des salariés, et conduit à la récession économique et à l'aggravation du chômage.

Déjà, les suppressions d'emploi, à l'ordre du jour dans plusieurs entreprises du département et l'absence de revalorisation significative des salaires, annoncent les difficultés à venir.

De même, l'annonce gouvernementale d'une économie de 2,2 milliards sur les dépenses d'assurance maladie en 2012, organise un accès aux soins encore plus difficile et des moyens réduits dans les hôpitaux !

Mais contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, rien n'est inéluctable !

Devant une telle situation et en restant ordonnée sur les revendications, notre Confédération a, à juste titre, refusé de participer à la chorale intersyndicale, exigeant « des réponses nouvelles priorisant (...) la maîtrise des déficits publics », prenant ainsi sa place dans le concert de l'austérité.

Nous, nous ne sommes pas les partisans de la rigueur, et notre seule responsabilité est de promouvoir les revendications des salariés (actifs-retraités-chômeurs) pour les faire aboutir.

Alors, il faut être clair, pour le respect

des droits collectifs, pour l'augmentation des salaires, pour la croissance économique indispensable pour l'emploi, le rapport de force sera indispensable.

Et disons-le, ce ne sont pas des manifestations organisées dans le cadre de « journées d'action » qui feront reculer le gouvernement. C'est aussi pour cela que pour les Retraites, FO avait proposé aux autres organisations la grève interprofessionnelle.

Aujourd'hui, il faut se préparer pour ce rapport de force.

Le meeting interdépartemental le 13 septembre à NANTES avec Jean-Claude MAILLY et la journée de mobilisation du 20 septembre où nous ferons largement connaître nos revendications, vont permettre aux militants de se rassembler en restant ce que nous sommes :

Un syndicat indépendant !

Angers, le 29/08/2011

Communiqués de l'Union Départementale

INJUSTICE SOCIALE DANS L'ACCES A LA JUSTICE !

Dans le cadre de la loi de Finances rectificative, publiée le 30 juillet, une « contribution pour l'aide juridique » a été instituée, à compter du 1er octobre 2011.

Ainsi, pour toute instance introduite en matière prud'homale, civile, commerciale ou sociale, cette taxe de 35€ devra être préalablement versée.

FORCE OUVRIERE renouvelle son opposition totale à cette disposition, qui risque de décourager certains justiciables, et en particulier les salariés, d'introduire des recours, même si les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle en seraient exonérés.

Pour l'Union Départementale FO du Maine et Loire, après la réforme de la carte judi-

ciaire, cette décision va éloigner encore un peu plus les salariés et l'ensemble de citoyens de l'accès à la justice.

C'est une nouvelle injustice sociale qui est légalisée !

ANGERS, le 25/08/2011

MAINE ET LOIRE, L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE !

Alors que les chiffres nationaux affichent une croissance nulle au 2ème trimestre 2011 et une réduction importante de la consommation des ménages, comme les conséquences de la politique de rigueur imposée par l'Union Européenne et le gouvernement, la situation de l'emploi dans le département poursuit sa dégradation.

Ainsi, à la fin du 1er semestre 2011, sur une

année, le constat est simple :

- ◆ augmentation de 1,1 % des demandeurs d'emploi, en particulier sur Angers et le Saumurois,
- ◆ augmentation de 5,7 % des chômeurs de longue durée également en particulier sur Angers et le Saumurois,
- ◆ augmentation de 1,5 % des chômeurs de moins de 25 ans sur Angers,

◆ ...

Devant une telle situation et avec l'annonce d'une constitutionnalisation de la rigueur, l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire confirme la nécessité d'une augmentation générale des salaires, le rétablissement des droits sociaux et des services publics démantelés.

ANGERS, le 18/08/2011

Syndicalisme rassemblé ou indépendance syndicale ?

Il nous a paru instructif de mettre en parallèle la déclaration de l'intersyndicale CGT-CFDT-FSU-Solidaires-UNSA du 18 août 2011 d'une part, et le communiqué publié par la confédération Force Ouvrière, à l'issue d'une rencontre bilatérale avec le premier ministre d'autre part...

Est-il possible de mettre en avant les revendications des salariés lorsqu'on se situe sur le terrain de la « nécessaire réduction des déficits publics » ? Poser la question, c'est y répondre.

L'intersyndicale demande des réponses nouvelles priorisant... « la maîtrise des déficits publics » et des mesures pour ...« réduire la dette ».

Communiqué de l'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

A la crise économique et sociale de 2008 aux effets durables, s'ajoute la crise des dettes publiques de la zone Euro. Celle-ci et la nature des réponses politiques apportées par l'Union et les états membres menacent en permanence la stabilité de la monnaie commune et l'avenir de l'Union Européenne. Les conséquences sont lourdes pour les salariés.

Face à l'atonie de la croissance et à l'aggravation de la crise des dettes de la zone Euro, le gouvernement a prévu d'annoncer le 24 août des « mesures destinées à réduire le déficit de la France ».

La situation nationale est préoccupante. Les politiques menées et le faible niveau de croissance ne réduisent pas le chômage et mettent en cause la cohésion sociale et la solidarité :

- ◆ Le chômage reste très élevé, bien au-

dessus de ce qu'il était avant 2008. Le chômage de longue durée s'est accru. La précarité s'est accentuée comme en témoigne la forte proportion d'embauche en CDD de très courte durée.

- ◆ La situation des moins de 25 ans sur le marché du travail s'est particulièrement dégradée.
- ◆ La politique fiscale est inéquitable et épargne les plus hauts revenus. Les revenus du travail sont plus mis à contribution que les autres revenus. Les suppressions d'emplois aveugles dans les fonctions publiques mettent en péril la qualité du service rendu.

Les réformes sociales, telle celles des retraites, font porter l'essentiel des efforts sur les salariés et accentuent les inégalités.

Pour l'intersyndicale, des réponses nouvelles priorisant l'emploi, la cohésion sociale

(protection sociale, services publics,...), la réduction des inégalités (une autre répartition des richesses, le pouvoir d'achat, une autre fiscalité), la maîtrise des déficits publics sont urgentes.

L'intersyndicale, réunie ce jour, demande la tenue d'une véritable concertation sociale avec le gouvernement et le patronat pour examiner les mesures à prendre pour soutenir la croissance, soutenir l'emploi et réduire la dette tout en garantissant la cohésion sociale.

D'ores et déjà, l'intersyndicale estime indispensable l'intervention des salariés. Elle se réunira le 24 août au soir pour envisager les suites à donner. Celles-ci viseront à débattre avec les salariés des solutions à apporter et à organiser avec eux l'action pour faire pression sur le gouvernement et le patronat.

Paris, le 18 août 2011.

Communiqué confédéral : Rencontre FO-Premier Ministre

« FO à réaffirmé son opposition à la "règle d'or" attentatoire à la démocratie et à la liberté de négociation »

Lors de la rencontre avec le Premier Ministre FORCE OUVRIERE a insisté sur le fait que tant que les gouvernements ne s'émanciperont pas des marchés financiers la crise perdurera car c'est une crise de système. Ce qui implique une vraie rupture à trois niveaux : international, européen et national. Dans cet esprit FO a réaffirmé son opposition à la « règle d'or » attentatoire à la démocratie et à la liberté de négociation.

S'agissant de la situation nationale, FO a réaffirmé que toute politique d'austérité détruit la croissance et l'emploi. FO a rappelé également son opposition à la

RGPP qui non seulement supprime des postes mais conduit à la fermeture des services publics donc à détricoter la République. D'autant que les mesures annoncées (- 2,5 milliards de crédits sur deux ans) vont accentuer la récession en cours. FORCE OUVRIERE a insisté sur la nécessité d'une grande réforme fiscale pour réintroduire la progressivité de l'impôt et d'un soutien au pouvoir d'achat des salaires dans le public et le privé.

En matière d'emploi et de chômage, FO a notamment réclamé :

- La remise en cause de la fin de la Dis- pense de Recherche d'Emploi(DRE)

pour les chômeurs de 60 ans et plus

- La réouverture de l'Allocation Équivalente Retraite (AER)
- Le maintien de l'indemnisation d'un demandeur d'emploi quand il fait une formation longue (ex : infirmières, éducateurs spécialisés...)

Sur ces trois points d'autres contacts sont prévus prochainement.

Par ailleurs, FO a réclamé la remise en place de préretraites, l'augmentation des effectifs de Pôle Emploi ainsi que la réactivation de la politique industrielle.

Paris, 26 août 2011

En direct des syndicats

Sécurité Sociale - Régionalisation des URSSAF :

Une opération exclusivement guidée par des considérations financières contre les cotisants et le personnel.

Les Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) sont les organismes de sécurité sociale chargés de recouvrer l'ensemble des cotisations sociales, y compris depuis le 1er janvier 2011, celles de l'Assurance Chômage.

Après la suppression des URSSAF infra-départementales, opération qui a conduit entre autres à la fusion de l'URSSAF de Cholet et de celle d'Angers, la caisse nationale en charge de la branche « Recouvrement » de la Sécurité Sociale,

l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) a engagé sur ordre du gouvernement, un processus de régionalisation de ces organismes.

Au terme de ce processus, il ne devrait plus subsister que des organismes régionaux de plein exercice, basés dans les chefs-lieux de région, les actuelles URSSAF départementales n'étant plus considérées que comme des « sites » de l'organisme régional.

Combat Social a rencontré Katia BIROT, déléguée syndicale FO à l'URSSAF de Maine et Loire



Katia BIROT

Le Combat Social : Peux-tu nous indiquer comment se prépare la régionalisation de vos organismes ?

Katia Birot : Il faut savoir que les directions des Urssaf des Pays de la Loire ont accepté d'être caisses pilotes. Nos Urssaf seront régionalisées avant les autres donc.

Un « accord de méthode » inacceptable a été présenté aux organisations syndicales, qui reprend les exigences de la tutelle (le ministère – NDLR). Cet accord de méthode n'offre aucune garantie aux personnels, transforme les organismes existants en « sites », prévoit la liquidation des CE d'organismes pour ne créer qu'un unique CE régional, etc. Dans la région, seules la CFDT et l'UNSA (qui n'est présente que dans le 85) ont signé cet accord de méthode, rejeté par les 3 autres organisations syndicales (FO, CGT, CFTC).

Du coup, à un rythme soutenu qui ne s'est pas interrompu pendant l'été, les directions ont réuni les représentants des 5 URSSAF

pour leur instiller les décisions de l'ACOSS. Aucune négociation n'est possible. Au mieux les réunions permettent juste d'avoir les réponses de la tutelle aux questions posées par les représentants syndicaux.

Pourtant, le moins que l'on puisse dire, c'est que les personnels sont inquiets. On nous assure qu'on ne touchera pas aux implantations locales... Mais pendant combien de temps, sachant que le principe de remplacement d'un départ sur deux est si bien appliqué dans les URSSAF qu'en 2010, la branche n'a remplacé qu'un peu plus de 40 % des départs ? On nous présente une organisation « par processus »...

Langage de consultant pour dire que la compta sera centralisée dans tel site, les budgets dans tel autre, la gestion du personnel dans tel troisième, etc.... S'il est prévu que le « cœur de métier » (la gestion des comptes cotisants locaux) reste au niveau des sites départementaux, tous les services « supports » sont de fait mutualisés, avec ce que ça suppose comme restructurations. L'encadrement sera particulièrement touché, mais les agents de ces services le seront nécessairement.

CS : Pouvez-vous évaluer jusqu'à quel point ?

KB : Non justement. Les directions nous ont juste fourni un « organigramme cible » très général, sans décompte des effectifs. Or nous réclamons depuis longtemps des documents précis, recensant tous les postes impactés. Pour l'instant, nous n'avons pas réussi à obtenir ces documents.

Il est prévu que le CE de l'URSSAF de Maine et Loire soit consulté en septembre. FO a

d'ores et déjà indiqué que nous refuserions de prendre position tant que nous n'aurons pas plus de précisions.

CS : Avez-vous d'autres revendications ?

KB : Nous demandons qu'il y ait une harmonisation par le haut des rémunérations. Selon les caisses, la présence plus ou moins forte d'organisations syndicales, les accords locaux signés, l'application de la classification n'est pas identique. Nous réclamons une harmonisation faite dans la transparence.

Nous demandons l'engagement écrit du maintien, de tous les sites, et enfin nous demandons que tous les agents, qui ne sont pas demandeurs de cette régionalisation, trouvent leur place au mieux de leurs intérêts.

Pour ce qui concerne les instances représentatives du personnel, nous demandons la mise en place de Comités d'établissements avec un Comité central d'entreprise, pour assurer la proximité des élus avec le personnel.

CS : Comment pensez-vous vous organiser pour les obtenir ?

KB : Nous sommes en contact, entre sections syndicales FO, au niveau régional. A la rentrée, nous prévoyons une initiative sur tous les sites, pour mobiliser les personnels. Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous prendrons nos responsabilités ! Nous appellerons les personnels à la mobilisation en cherchant si possible à réaliser l'unité d'action avec les autres organisations syndicales.

Propos recueillis le 24/08/2011

En direct des syndicats

Carpenter Europe

La direction annonce sa volonté de restructurer Carpenter France... avec des licenciements à la clé.

La société américaine Carpenter, (500 salariés en France répartis sur 7 sites, dont 2 en Maine et Loire) a décidé d'un projet de restructuration.

Combat Social a rencontré Fabrice Parramore, délégué syndical FO du site de Noyant, délégué syndical central d'entreprise, et élu au Comité Central d'Entreprise.

Le Combat Social : Peux-tu nous indiquer la teneur du plan de restructuration envisagé par votre direction ?

Fabrice Parramore : Le projet, envisagé pour des raisons « d'optimisation et rentabilisation de l'appareil de production par la réduction des coûts fixes », consiste à fermer purement et simplement le site de Luxeuil en Haute-Saône, avec le licenciement de 41 salariés à la clé, et le transfert de l'activité de production du site de St Barthélémy (Unité de contre-collage) à Craon, en Mayenne, la partie siège Social sera elle transférée à Noyant.

À St Barthélémy donc, ce sont près de 65 salariés qui sont concernés par ce transfert.

CS : Il n'y a pas de licenciements prévus à St Barthélémy ?

FP : Non. La direction parle de transferts : « on garde la totalité du personnel ». Mais bien évidemment, si ce transfert se réalise, combien des 65 salariés pourront effectivement l'accepter ? Craon est à 65 km de St Barthélémy, Noyant à 60 Km de St Barthélémy !

Parmi les salariés concernés, combien seront-ils ceux pour qui la mutation à Craon ou Noyant est impossible, parce que, par exemple, le conjoint travaille et ne pourrait pas suivre ? Combien pourront supporter des déplacements quotidiens de cette ampleur ou une double résidence ?

Au cours des entretiens que nous avons eus avec la direction, le cas de licenciements économiques n'avait pas été envisagé. Ils considéraient que ceux qui refuseraient le transfert démissionneraient. Le grand patron est américain et semble profondément ignorer la loi française. Quant au patron pour l'Europe, allemand, il a annoncé que la loi française « l'ennuyait ». Nous avons su lui faire comprendre que ce n'était pas notre problème qu'elle l'ennuie. Et qu'il devra l'appliquer.

CS : Comment les salariés réagissent-ils ?

FP : Pour l'instant, ils attendent les détails du projet. Nous devrions nous voir proposer un accord de méthode à la rentrée, là nous pourrions informer les salariés de la façon dont le plan est prévu.

En tout état de cause, le syndicat FO défendra pied à pied les droits des salariés et nous serons à leurs cotés pour défendre au mieux leurs intérêts.

Propos recueillis le 25 août 2011



Fabrice PARRAMORE

Ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux

FO signe l'accord sur les salaires minimaux

Les montants minimaux sont exprimés en valeur mensuelle.

Niveau 1	Echelon 1	1 373,00 €
	Echelon 2	1 393,00 €
Niveau 2	Echelon 1	1 399,00 €
	Echelon 2	1 421,00 €
	Echelon 3	1 463,00 €
Niveau 3	Echelon 1	1 471,00 €
	Echelon 2	1 493,00 €
	Echelon 3	1 538,00 €
Niveau 4	Echelon 1	1 546,00 €
	Echelon 2	1 571,00 €
	Echelon 3	1 627,00 €

Niveau 5	Echelon 1	1 632,00 €
	Echelon 2	1 683,00 €
	Echelon 3	1 800,00 €
Niveau 6	Echelon 1	1 831,00 €
	Echelon 2	1 902,00 €
	Echelon 3	2 054,00 €
Niveau 7	Echelon 1	2 095,00 €
	Echelon 2	2 222,00 €
	Echelon 3	2 420,00 €

En direct des syndicats

La Poste

Rassemblement national des facteurs FO le 18 juin 2011

Le 18 juin dernier, à l'appel de Force Ouvrière, plus de **200 facteurs délégués** en provenance de plusieurs régions de France sont montés à Paris, pour manifester leur colère contre les conditions de travail qui leur sont faites par la direction de La Poste et du plan « facteur d'avenir », plan qui consiste en une remise en cause d'une distribution de qualité et de proximité, la flexibilisation des tournées et organise les suppressions d'emplois. Nous étions 4 postiers composant la délégation du Maine et Loire.

Lors du rassemblement, nous avons adopté un appel aux factrices et facteurs de France où nous dénonçons les suppressions d'emplois, l'allongement des tournées, le non remplacement des agents en congés, la « sécabilité » (les tournées des absents sont prises en charge par les collègues de l'équipe), organisés sous prétexte d'une baisse de trafic et d'une recherche effrénée de gain de productivité, avec pour conséquences la dégradation du service public postal et la **dégradation de l'état de santé des collègues.**

Symboliquement, nous avons revêtu un masque blanc en signe de déshumanisation

de notre métier, une casquette de couleur rouge pour exprimer notre colère face à la détérioration de nos conditions de travail.

Nous nous sommes ensuite rassemblés devant le Siège de La Poste.

Une délégation du rassemblement a été reçue par le Directeur des Relations Sociales du Siège. Elle a remis la déclaration adoptée.

« Nous avons été écoutés. Avons-nous été entendus ? » ont conclu les membres de la

délégation face au rassemblement.

Nous avons décidé de diffuser massivement l'appel aux postières et postiers de France. Notamment dans le cadre des élections du 18 octobre.

Propos recueillis auprès d'Agnès Lardeux, trésorière de FO-COM 49, le 24 août 2011



CCN 51 (établissements médico-sociaux à but non lucratif)

La mobilisation menée par FO interdit jusqu'à présent la mise en cause de la Convention Collective

Le Combat Social FO 49 a régulièrement rendu compte du combat mené par nos camarades de la Santé Privée et de **l'Action Sociale contre la volonté de remise en cause d'une des principales conventions collectives du secteur social et médicosocial à but non lucratif, la convention collective nationale du 31 octobre 1951.**

En effet, le financement de ce secteur dépendant étroite-

ment de fonds publics ou de la Sécurité Sociale, la fédération patronale aux ordres du gouvernement tente de revoir à la baisse cette convention collective dans le cadre de la « nécessaire réduction des déficits ».

Nous avons rencontré Christian Noguéra, secrétaire du syndicat départemental de la Santé Privée pour faire le point.

Le Combat Social : **Où en êtes-vous des négociations sur la CCN 51 ?**

Christian Noguéra : Depuis des mois, la fédération patronale - FEHAP(1) tente sous prétexte « d'adaptations aux réalités économiques nouvelles » (en fait la politique de rigueur imposée dans le secteur de médico-social et social par le gouvernement) de

revoir à la baisse cette convention collective. Depuis plus d'un an Force Ouvrière a concentré son intervention sur un mot d'ordre : « non à toute révision qui remettrait en cause les droits et garanties conventionnelles ». La mobilisation que nous avons engagée auprès des salariés a permis de créer dans un premier temps un bloc FO, CFTC, CGT puis de rendre impossible toute signature de la CGC et de la CFDT.

A la date du 18 juillet, fixée par la FEHAP comme date butoir aux organisations syndicales pour être signataire de l'avenant mettant en œuvre la révision de la convention collective nationale du 31 octobre 1951, aucune organisation syndicale ne s'est déclarée signataire.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

CS : Comment a réagi la FEHAP ?

CN : La FEHAP affirme qu'elle prépare les conditions de la dénonciation partielle de la CCN 51. Notons qui plus est que la dénonciation toucherait les articles qui n'ont pu être remis en cause dans le cadre du projet patronal soumis à signature. Le calendrier d'une dénonciation est le suivant : 3 mois de préavis puis un délai raisonnable pour renégocier, en général 1 an.

CS : Et quelle est votre position ?

CN : Pour l'union nationale des syndicats FO de la santé privée, la volonté des employeurs d'aller jusqu'au bout dans la remise en cause des droits conventionnels donc de la baisse des coûts salariaux, s'inscrit dans le cadre du plan d'austérité que gouverne-

ment et Union Européenne cherchent à nous imposer. Or nous continuons d'affirmer qu'il est hors de question que les droits conventionnels des salariés servent de variable d'ajustement afin de participer à la « réduction des déficits publics »

Dans ces conditions, il est clair que nous devons préparer, comme nous l'écrivions dans la motion adoptée par la conférence nationale de délégués d'établissements réunie à Paris le 26 mai dernier « les conditions de la grève massive et reconductible si nécessaire ».

Dans l'immédiat, nous avons décidé d'informer très largement les salariés et de renforcer nos syndicats par une campagne d'adhésions.

Dans les prochaines semaines, nous prendrons toutes initiatives permettant de construire l'indispensable rapport de force.



Christian NOGUERA à gauche, et Catherine RO-CHARD, secrétaire de l'Union Nationale FO de la Santé

Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médicosociale privée à but non lucratif

Les employeurs et la CFDT tentent de brader la formation professionnelle continue. Toutes les autres organisations syndicale font valoir leur droit d'opposition !

Le 24 novembre 2009, une loi sur la formation professionnelle continue est publiée, avec pour but affiché de diminuer le nombre d'OPCA (Organismes Paritaires Collecteur Agréés)⁽¹⁾.

Contre l'avis des organisations syndicales et patronales, la loi et ses décrets d'application prévoient que les prochains agréments des OPCA en 2012 dépendront d'un seuil minimal de collecte de 100 millions d'euros, contre 15 antérieurement, pour diminuer drastiquement le nombre d'OPCA existants. L'un des aspects du dispositif prévu par cette loi, est que tous les OPCA existants, même ceux dont le montant de collecte dépasse ce seuil, devront faire renouveler leur agrément au premier janvier 2012.

La branche des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à but non lucratif dispose d'un OCPA, l'UNIFAF, qui en 2010, a collecté plus de 357 millions d'euros.

A priori donc, l'agrément de cet organisme en l'état, ne devait pas poser de problème et n'être qu'une reconduction administrative. Or l'organisme patronal de la branche, l'UNIFED (union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social) a souhaité rouvrir une négociation pour « rebalayer » le dispositif de gestion de l'UNIFAF.

En particulier, les employeurs veulent sépa-

rer la contribution au plan de formation de 1,6% de la masse salariale brute, prévue par accord collectif, en une « part légale » (0,9%, qui correspond aux obligations légales des établissements) et une « part conventionnelle » (0,7% : le « surplus » prévu par accord collectif).

Tout cela pour pouvoir disposer « plus librement » des fonds de l'UNIFAF. En effet, depuis des lustres, l'UNIFED conteste les trop grands « blocages » mis à l'utilisation de ces fonds par le conseil d'administration de l'UNIFAF qui ne les utilise que pour des actions de formations.

Il s'agit en deux mots de permettre aux employeurs de disposer des fonds « conventionnels » (les 0,7%) au moins pour partie pour d'autres fins que des actions formatives.

Au bout de plusieurs mois de négociations, le projet proposé par l'UNIFED fait la part belle à cette logique.

Devinez qui a été la seule organisation syndicale à signer ce projet ? La CFDT bien sûr.

Par communiqué du 13 juillet 2011, les quatre autres organisations syndicales (F.O., C.F.T.C., C.G.T., C.F.E.-C.G.C) de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médicosociale privée à but non lucratif (B.A.S.S.), se sont, ensemble, opposées à la tentative de bradage par les employeurs et la CFDT de

l'organisme paritaire de gestion de la formation continue UNIFAF, et ont fait savoir qu'ils utiliseraient leur droit d'opposition.

Le 29 juillet 2011, à la demande de Force Ouvrière, une commission mixte, présidée par un représentant du Ministère du travail, a tenté une médiation entre les organisations syndicales et les représentants de l'UNIFED.

Cette réunion a échoué, les employeurs ont rejeté les propositions des 4 organisations syndicales majoritaires.

Un nouvel accord proposé par UNIFED a été signé par la seule CFDT.

Le 16 août 2011, les 4 organisations syndicales majoritaires FO, la CGT, la CFTC et la CFE-CGC ont fait à nouveau valoir leur droit d'opposition.

Dans le même temps, un projet d'accord signé par les 4 organisations syndicales de salariés a été soumis à l'UNIFED pour signature.

(1) Toute entreprise est tenue de participer au financement de la formation continue de ses salariés. L'OPCA collecte les fonds « Plan de Formation », « Alternance » et « CIF » (dans certaines branches) et en contrepartie, assure le financement et la gestion administrative des actions de formation mises en œuvre par l'établissement adhérent.

Communiqués de la Confédération Force Ouvrière

Fonction publique

FO, PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE CONFÉDÉRÉE AU SEIN DE L'ÉTAT

La confédération élargit son audience chez les fonctionnaires qui valident ainsi ses positions et ses analyses sur l'avenir du service public malmené par la RGPP, les conditions de travail, les salaires et la protection sociale.

FO renforce sa position dans la fonction publique d'État. C'est ce qui ressort des « résultats définitifs des élections aux commissions administratives paritaires centrales » sur la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010 publiés le 5 juillet dernier par la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique). Avec 15,4 % des suffrages exprimés et un bond de 2,5 points, la centrale syndicale gagne deux places par rapport aux précédents scrutins (2007-2009). Elle se hisse au deuxième rang des forces syndicales et

devient désormais la première organisation confédérée devant la CGT.

FO est aussi la seule à progresser sur la période alors que la plupart de ses homologues stagnent ou reculent sur l'échiquier syndical. Ainsi, la FSU se maintient avec 20,6 % (contre 20,5 % en 2009), la CGT obtient 15,2 % (comme en 2009) tandis que l'UNSA recule de 17,4 % à 14,6 %. Viennent ensuite la CFDT avec 11,3 % (comme en 2009), Solidaires avec 9,6 % (comme en 2009), la CGC avec 4,6 % (contre 4,3 % en 2009) et enfin la CFTC avec 2,2 % (comme en 2009).

A l'aune de ces résultats, FO devrait truster dès lors la deuxième place derrière la CGT et devant la CFDT sur l'ensemble des trois versants de la fonction publique (État, Territoriale, hospitalière).

De quoi conforter les positions et les analyses de la confédération et de ses fédérations qui n'ont eu de cesse de défendre depuis 2007 l'avenir du service public malmené par la RGPP, de lutter contre la dégradation des conditions de travail et de rémunération des fonctionnaires mais aussi de s'opposer au démantèlement de la protection sociale. Autant de combats validés encore récemment par les bons résultats obtenus dans les directions départementales interministérielles (voir notre article du 20 octobre 2010) et dans les directions régionales de l'environnement. Et de bon augure à l'approche des prochaines élections professionnelles organisées 20 octobre dans la fonction publique d'État et hospitalière.

Paris, 16/08/2011

Augmentation significative du chômage

L'augmentation significative du chômage (+1,3% pour les chômeurs sans activité) prouve à la fois que la crise est loin d'être terminée et qu'il faut modifier en profondeur la politique économique menée. Celle-ci est en effet frappée du sceau de l'austérité avec toutes les conséquences néfastes prévisibles en termes d'emplois privés et publics, d'investissement et de croissance.

Dans la même logique, il serait plus que dangereux de mettre en place une « règle d'or » qui graverait dans le marbre l'austérité et une répartition inégale des richesses.

Par ailleurs, l'augmentation du chômage laisse « sur le carreau » de plus en plus de travailleurs dont tous ceux qui, contrairement aux engagements du Premier ministre, ne peuvent pas bénéficier

de l'AER.

Encore une fois, il est urgent que les pouvoirs publics, au-delà des discours, reprennent la main sur les agences de notation et les marchés financiers et en tirent les conséquences aux niveaux national et européen en matière économique, budgétaire et fiscale.

Paris, le 28 juillet 2011

« Constitutionnalisation » de la rigueur ?

FORCE OUVRIÈRE S'OPPOSE À LA "RÈGLE D'OR"

Après le Sénat, l'Assemblée nationale vient de voter ce jour dans les mêmes termes le projet de loi constitutionnel relatif à l'équilibre des finances publiques.

Pour FORCE OUVRIÈRE, graver dans le marbre constitutionnel une règle stricte de plafonnement des textes financiers ordinaires annuels (lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale) est une

aberration et un déni de démocratie.

Cela revient à imposer encore un peu plus la dictature de la dette et les dogmes des « pactes des loups de la finance » : pacte euro plus et pacte de stabilité et de croissance. Cela remettrait également en cause la liberté de négociation en matière de protection sociale collective. Aucune norme ne saurait être une règle ou une politique, tant la réalité de la mondialisation et la brutalité du capitalisme, des politiques

ultralibérales et des crises qu'elles engendrent nécessitent des adaptations et des mesures publiques et sociales permanentes.

Imposer, dans la Constitution, une trajectoire de retour vers un équilibre budgétaire qui n'a aucun sens, revient à interdire à un gouvernement et au parlement de faire des choix et de mettre en œuvre des politiques publiques en budgétant annuellement les moyens.

Si elle devait être adoptée en congrès par le Parlement, cette « règle d'or des finances publiques » serait une attaque sans précédent contre les fondements de la République.

Les situations d'urgence ou de crises (financières, économiques, naturelles, climatiques, de conflits armés,...) imposent des réponses souvent urgentes et exceptionnelles qui perturbent évidemment la frontière entre dépenses « structurelles » et « conjoncturelles ». Les exemples de la crise mondiale toujours active ou du récent drame japonais ou montrent que ce sont

des facteurs souvent externes, qu'un État ne peut anticiper, qui conduisent à des niveaux importants d'endettement afin d'y apporter des réponses sociales ou de survie. Face à la crise, aucune réponse publique n'aurait pu être apportée en 2008 par ce même gouvernement qui veut aujourd'hui interdire à ses successeurs, quels qu'ils soient, de pouvoir réagir face à de telles situations !

FORCE OUVRIERE n'a de cesse de rappeler que les dépenses publiques sont vertueuses et indispensables, y compris pour créer de la croissance, de

l'emploi, de l'attractivité, pour augmenter les salaires, pour lutter contre les inégalités, ou encore pour éviter un endettement privé massif (des entreprises et des particuliers).

Avec fermeté et détermination, FORCE OUVRIERE s'oppose à cette réforme qui viendrait « constitutionnaliser la rigueur », au risque de la rendre permanente, pour donner de nouveaux gages aux marchés financiers.

Paris, le 13 juillet 2011

Billet d'humeur Krach ? Pas krach ?

Depuis des semaines, « les spécialistes » des marchés boursiers, les mêmes qui n'avaient pas vu venir la crise de l'automne 2008, s'affrontent : Il y-a-t-il un krach depuis le début du mois de juillet ?

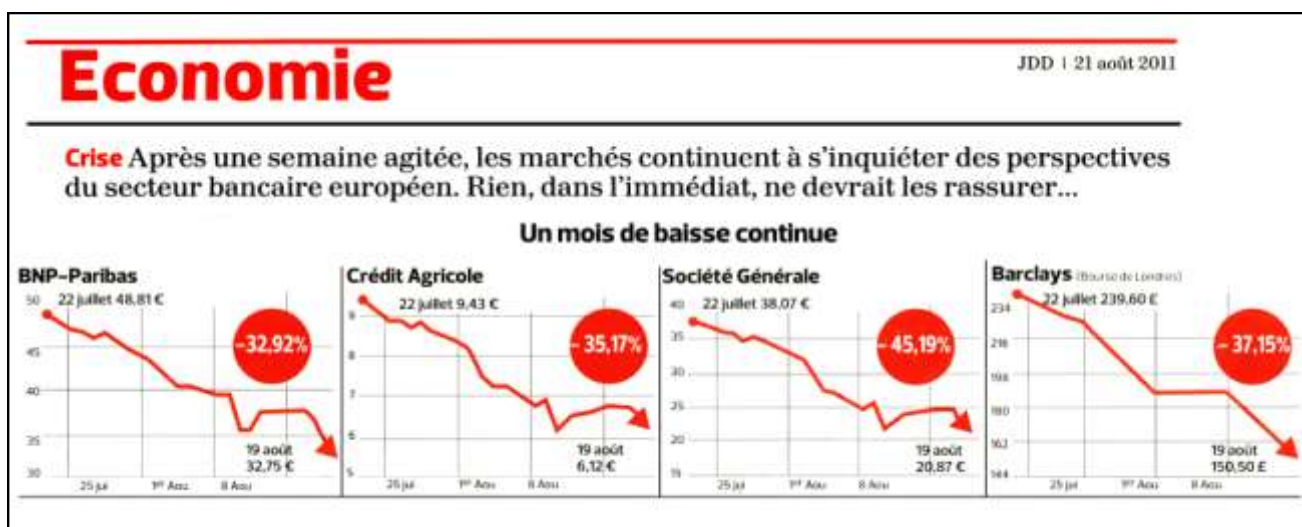
Rappelons pour mémoire qu'en 1929, entre

le « jeudi noir » (24 octobre) et le « mardi noir » (29 octobre) la bourse perd 25 %. Entre juillet et août 2011, les principales « places boursières » ont chuté de plus de 25 %. Au centre de la crise, les banques. Les graphiques ci-dessous, extraits du JDD du 21 août, sont illustratifs. Les 4 grandes

banques françaises ont perdu sur la période entre 33 et 45 %, du fait de leur « exposition » à la crise grecque (comprenez qu'il possèdent « beaucoup » de la dette grecque).

Alors, krach ou pas krach ? Devinez...

JJN



Trait libre

Tous d'accord ?



« Une "règle d'or" de retour à l'équilibre des finances publiques devra être inscrite dans les Constitutions des 17 États membres de la zone euro d'ici à l'été 2012 »

Sommet Sarkozy-Merkel du 16 août

« Pour l'intersyndicale, des réponses nouvelles priorisant ... la maîtrise des déficits publics sont urgentes »

Communiqué de l'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA du 18 août



Le 20 septembre disons NON ! à la dictature des déficits !

Priorité à l'emploi, aux salaires, aux services publics !

Éditorial de Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de Force Ouvrière, FO Hebdo du mercredi 13 juillet 2011

PRÉPARONS LE 20 SEPTEMBRE



Salaires, services publics, protection sociale collective, souffrance au travail, emploi: les revendications ne manquent guère. Elles ne sont pas nouvelles, mais elles ne sont pas résolues ou en voie de l'être.

Au-delà des discours lénifiants sur la **progression du pouvoir d'achat**, force est, par exemple, de constater que moins de travailleurs partiront en vacances cet été et que ceux qui partiront réduiront leurs dépenses.

Comme ils ne sont pas masochistes, **c'est bien la preuve que le pouvoir d'achat des salaires régresse**, y compris parce que les prix de nombreux produits

et services sont repartis à la hausse.

Un tract spécifique salaires est sur le site internet de la Confédération, utilisons-le.

Quant à l'avenir des services publics, nous n'avons toujours pas de réponses des autorités de l'État, notamment du président de la République et du Premier ministre, alors que depuis plus de trois mois nous leur avons exposé les risques, parfois graves, de la RGPP (et de la loi HPST) sur les citoyens et les usagers, pouvant aller jusqu'à remettre en cause leur vie.

L'avis des agences de notation vaut mieux que la vie des citoyennes et citoyens! On ne compte plus, non plus, les témoignages en matière de souffrance et de pénibilité au travail, deux dossiers non pris en compte sérieusement par les pouvoirs publics.

Travailler plus pour gagner moins devient également le nouveau slogan: en **témoigne l'annonce d'un nouvel allongement** de la durée de cotisation à 41,5 années pour avoir droit à une retraite à taux plein, qui conduira de plus en plus de salariés à partir avant, avec une retraite amputée.

«Rien ne va plus», est-on tenté de dire. De fait, la soumission aux marchés financiers conduit, en France comme ailleurs, à pressurer les salariés ainsi que les biens et services collectifs pour préserver la rente. Plus que jamais les **riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent**.

Dans un tel contexte, il est indispensable que nous maintenions nos revendications et la pression.

C'est ce qui a décidé la Commission exécutive confédérale, en prévoyant de diffuser de l'information pendant l'été, en restant à l'affût et en préparant la rentrée.

Dès le début du mois de septembre aura lieu toute une série (26) de meetings départementaux ou interdépartementaux. **Je participerai à onze d'entre eux**.

Le mardi 20 septembre sera par ailleurs une journée de mobilisation Force Ouvrière au cours de laquelle nous ferons largement connaître nos revendications, en particulier en matière de service public, de retraite et de salaire, par la diffusion massive de tracts.

Le 20 septembre s'inscrit dans la construction du rapport de forces. Nous le savons encore plus depuis le mouvement sur les retraites de 2010, ce ne sont pas des manifestations qui feront reculer le gouvernement. Comme nous **l'avions dit à l'époque, en proposant** aux autres organisations un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle.

Et cela se prépare.

Alors ne nous en laissons pas compter, préparons dès maintenant le 20 septembre 2011.

Le 20 septembre, FORCE OUVRIERE se montre.

Comme partout en France, l'Union Départementale organise une journée de diffusions publiques du tract ci-contre.

Nous serons présents aux ronds-points, sur les places...

Inscrivez-vous auprès de votre syndicat où à l'UD !

Le 20 septembre, faites apparaître FO



Vos droits

Une nouvelle jurisprudence pour les forfaits jours

La Cour de cassation vient de répondre à la question très attendue de la validité des forfaits en jours dans un arrêt du 29 juin 2011⁽¹⁾;

Elle ne remet pas en cause la validité des forfaits jours, mais la soumet au respect de la protection de la sécurité et de la santé du salarié.

Dans cet arrêt, le droit à la santé et au repos y est consacré en tant que norme constitutionnelle.

De plus, les États membres de l'union européenne ne peuvent s'affranchir des dispositions sur le temps de travail que dans le respect des principes généraux de la protection de la sécurité et de la santé au travail.

Enfin, la Cour rappelle que la validité des conventions de forfaits jours est subordonnée à la signature d'un accord collectif dont les stipulations assurent la garantie du respect des durées maximales de travail ainsi que des repos.

Si cette décision peut paraître en demi-teinte, pour autant, elle pose des principes extrêmement importants qui pourront être utilisés dans des contentieux ultérieurs.

Après des considérations qui font une large place aux normes supranationales, la cour de cassation, loin d'avoir donné un blanc-seing au forfait jours, indique dans sa décision qu'à défaut de mesures concrètes **d'application, c'est à dire des accords qui garantissent impérativement des conditions de travail respectant la santé, la sécurité et la dignité, une limitation de la durée maximale du travail ainsi que des périodes de repos journalier et hebdomadaire, le forfait jours ne sera pas valable !**

De plus, la Cour affirme que le « le droit à la santé et au repos est au nombre des exigences constitutionnelles ». Ce faisant, elle

érige ce droit en norme supérieure, ce qui implique que tout le droit national (loi, décret...) relatif au temps de travail (forfaits jours, dérogations multiples, travail du dimanche...), aux congés et de manière générale toute l'organisation du travail dans l'entreprise sont soumis au respect du droit à la santé et au repos qui constitue une norme juridique supérieure.

Quelles conséquences ?

Plusieurs types de recours peuvent être envisagés :

- des contentieux individuels devant les conseils de prud'hommes menés par des salariés en forfaits jours qui veulent contester le dispositif qui leur est applicable. Il leur suffit d'invoquer l'ensemble des normes visées dans cet arrêt. *En effet, l'accord collectif qui ne présente pas de garanties suffisantes pourra être contesté et le salarié pourra prétendre au paiement d'heures supplémentaires.*
- des contentieux devant le Tribunal de grande instance menés par des organisations syndicales non signataires d'un accord (de branche ou d'entreprise) qu'elles jugeraient insuffisant en termes de garanties. En effet, cet arrêt du 29 juin 2011 sonne aussi comme un avertissement pour les accords de branches et d'entreprises qui se seraient contentés de donner quelques jours de RTT aux salariés passés en forfaits jours sans

encadrement ni suivi régulier de la charge de travail.

En conclusion, deux axes doivent être privilégiés.

- D'une part, il ne faut pas oublier que l'employeur est tenu à une *obligation de résultat pour garantir la sécurité et la santé (tant physique que mentale) des salariés.* L'employeur doit donc assurer le respect des durées maximales de travail ainsi que des repos prévus dans les accords collectifs.
- D'autre part, les accords collectifs eux-mêmes doivent prévoir des garanties suffisantes de nature à préserver le droit à la santé des salariés.

Il faut tout particulièrement remarquer que l'arrêt du 29 juin a été rendu sous l'empire des textes régissant le forfait jours avant l'intervention de la loi du 20 août 2008 qui a allégé le cadre légal en faisant notamment disparaître la nécessité d'introduire, dans les accords collectifs, des modalités de suivi de la charge de travail.

Il paraît donc nécessaire de réanalyser l'ensemble des accords, et tout particulièrement ceux intervenus depuis la loi de 2008, instaurant le forfait jours.⁽²⁾

(1) Arrêt n° 1656 du 29 juin 2011 (09-71.107) - Cour de cassation - Chambre sociale

(2) Texte élaboré à partir d'un long communiqué du secteur juridique confédéral, disponible sur demande à l'UD

**STOP A L'AUSTERITE
PRIORITE AUX SALAIRES**

FO MOBILISE

**EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE
MEETINGS, RASSEMBLEMENTS**

**A TOURS, CAEN, LILLE, PARIS, MULHOUSE, LYON,
MARSEILLE, TOULOUSE, BORDEAUX, CLERMONT-FERRAND...**

**... ET A NANTES LE 13 SEPTEMBRE, 18h30
AVEC JEAN-CLAUDE MAILLY**

*Cars au départ d'Angers à 16h15, place La Rochefoucauld
Inscrivez-vous dans votre syndicat où à l'UD*

**LE 20 SEPTEMBRE
JOURNEE DE MOBILISATION ET D'INFORMATIONS**

**POUR LES SALAIRES.
LE SERVICE PUBLIC ET L'EMPLOI**

Tous les renseignements
auprès de l'UD Force Ouvrière
de Maine et Loire
02 41 25 49 60
<http://www.fo49.fr>

**FO
49**

UD-FO de Maine et Loire

FO

LA FORCE SYNDICALE

The logo for FO (Force Ouvrière) consists of the letters 'FO' in a bold, yellow, sans-serif font, set against a red circular background.

*LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE*

13 septembre 2011

à 18h, salle de la Trocardière, à Rezé

Meeting interprofessionnel

(organisé par les 5 Unions départementales Cgt-FO des Pays de la Loire)

avec Jean-Claude Mailly

Contre la dictature des déficits publics :

. Non au gel des salaires

. Non à la RGPP (Démantèlement/privatisation des services publics,

suppressions massives de postes, remise en cause des statuts)

. Non au saccage de la protection sociale

(retraites/sécu)

**Non au détournement des impôts et des cotisations sociales
au profit des spéculateurs !**

A large red banner with the 'FO' logo in white, held by a crowd of people at a demonstration.

FO revendique :

**- L'augmentation immédiate de +5% du point
d'indice (au titre de 2011 et 2012) et 44 points d'indice**

pour tous (au titre de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000)

- L'abandon de la RGPP

- L'abrogation des lois Fillon sur les retraites

A group of people, including men and women, are seen at a protest. Some are holding up their hands, and there are colorful balloons in the background.

Pour FO, l'urgence : augmenter les salaires

En 2010, les entreprises du CAC 40 ont engrangé plus de 80 milliards d'euros de bénéfices ainsi que plus de 30 milliards d'euros d'exonération de cotisations. Un patron du CAC 40 gagne en moyenne 928 000 euros par an, soit 56 fois le SMIC.

10% de perte du pouvoir d'achat depuis 2000 !

Alors que les prix ont augmenté de 19,47% le point d'indice a augmenté de 9,05% (*) Un fonctionnaire gagnant aujourd'hui 1 800 euros devrait en gagner 1 980 pour conserver son pouvoir d'achat depuis 2000.

48% de perte du pouvoir d'achat depuis 1982 !

Les prix ont augmenté de 128,8% et la valeur du le point d'indice n'a augmenté que de 80,38% (*). Un fonctionnaire gagnant aujourd'hui 1 800 euros devrait en gagner 2 520 pour conserver le même pouvoir d'achat qu'en 1982.

Et les ministres osent prétendre que notre pouvoir d'achat a augmenté ! Ils ne doivent pas faire souvent les courses ni le plein d'essence ...

Pour Force Ouvrière, l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux est une priorité.

Elle s'oppose au pacte européen de croissance et de convergence et au projet de réforme constitutionnelle qui visent à institutionnaliser l'austérité et porter atteinte à la liberté de négociation.



Pour FO, la solution, ce ne sont pas les primes à la tête du client réservées à quelques uns, c'est l'augmentation de la valeur du point d'indice :

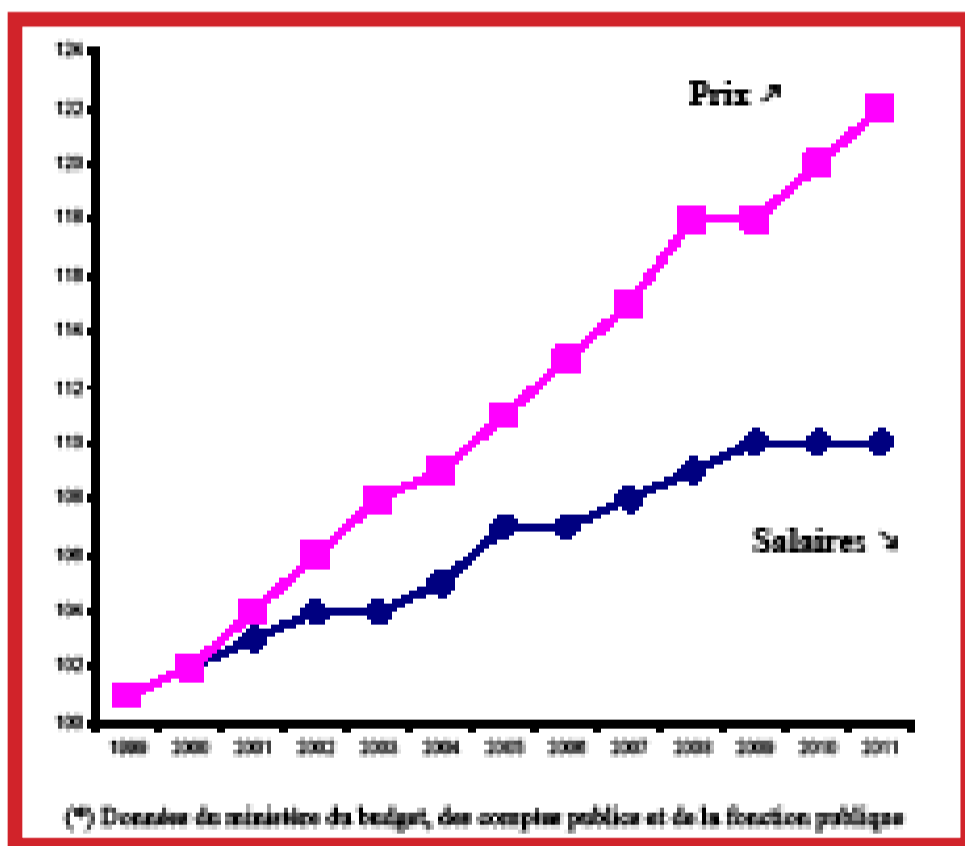
- parce qu'elle concerne tous les fonctionnaires sans exception,
- parce qu'elle rentre dans le calcul de la retraite,
- parce que c'est la défense du statut.

FO revendique :

+ 5% d'augmentation de la valeur du point d'indice pour les années 2011 et 2012,

+ 44 points d'indice pour tous (environ 200 €) au titre de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000,

Revalorisation générale des grilles indiciaires !



Les Unions départementales de la région Pays de la Loire :

UD Cgt FO 44 : 2, place de la gare de l'État, case postale n°2, 44 276 Nantes Cédex 2. Tél : 02 28 44 19 00

mail : phebert@force-ouvriere.fr

UD Cgt FO 49 : 14, place Louis-Imbach 49 100 Angers.

Tél : 02 41 25 49 60

mail : udfo49@force-ouvriere.fr

UD Cgt FO 53 : 10, rue du Dr Ferron, BP 1037, 53 010 Laval Cédex.

Tél : 02 43 53 42 26

mail : udfo53@force-ouvriere.fr

UD Cgt FO 72 : 72 bis, quai Amiral Lalande 72 018 Le Mans Cédex.

Tél : 02 43 47 05 05

mail : udfo72@force-ouvriere.fr

UD Cgt FO 85 : 13 Bd Louis Blanc BP 399 85 010 La Roche s/Yon Cédex.

Tél : 02 51 36 03 27

mail : udfo85@force-ouvriere.fr

Avec FO, dites Non à la RGPP, arme de destruction massive

524 mesures de privatisation programmée des services publics, de reculs pour les agents sous statut et de recours massif à la précarité



Pour donner des gages aux agences de notation et aux marchés financiers, le gouvernement français s'est engagé à respecter le « **pacte de stabilité européen** » de 2007 (pas plus de 3% du PIB de déficit public). Il a donc décidé :

- d'abandonner des pans entiers du service public soit aux entreprises privées soit aux Régions,
- de supprimer progressivement les départements, échelons administratifs de proximité,
- de réduire la masse salariale de l'État, en organisant un plan social de grande ampleur pour toute la fonction publique, notamment par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et le recours massif à la précarité.

La RGPP est une « **véritable arme de guerre contre la République sociale** » (JC Mailly).

*. 134 000 emplois publics détruits entre 2007 et 2010,
. 100 000 suppressions prévues sur 2011-2013 rien qu'au niveau de la fonction publique de l'État.*

Dans la fonction publique hospitalière, ce sont près de 50 000 postes qui sont susceptibles d'être supprimés d'ici fin 2012. Autant d'emplois supprimés du marché du travail !

Pour chacune de ces mesures, l'Etat affiche ses objectifs en terme «d'économies» :

- Acte I de la RGPP (2007/2010) : 7,7 milliards d'euros
- Acte II (2010/2013) : 10 milliards d'euros

LA RGPP TUE :

- le service public
- les emplois
- ... et même parfois les agents

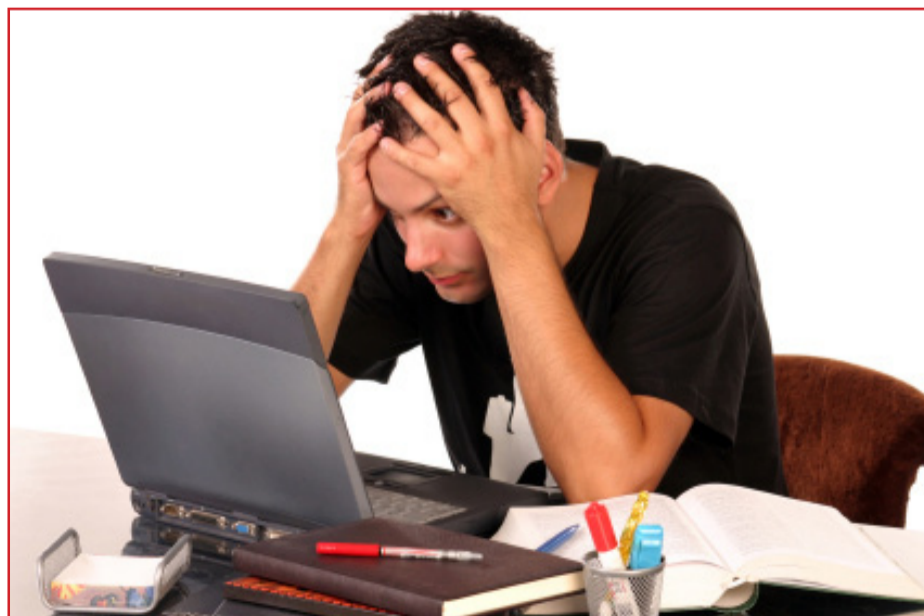
Avec FO, dites Non à la dégradation des conditions de travail

Révision générale des politiques publiques (RGPP), Réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE), Loi Hôpital, patient, santé et territoire (loi HPST), fusion des directions des Impôts et Trésor, création de Directions Départementales Intermunicipales (DDI), changement de statut de La Poste, privatisations et ouvertures à la concurrence de missions de service public...

Les « réformes » s'accumulent et dégradent les conditions de travail des fonctionnaires : du fait des **fusions et délocalisations**, les agents voient disparaître certaines de leurs missions ; leurs postes sont reconfigurés, requalifiés ou supprimés, entraînant notamment de plus en plus de mutations forcées.

Les attaques contre les droits statutaires (congés, droits à mutation, ...) et l'individualisation à outrance, etc. se multiplient.

Les suppressions de services et de postes et la surcharge de travail qu'elles induisent conduisent à ce qu'il est désormais d'usage d'appeler des « **burn out** » (syndrome d'épuisement professionnel) multipliant les arrêts maladie, les dépressions, parfois même les suicides.



En octobre 2011, voter FO c'est voter pour :

- l'abandon de la RGPP
- la création de tous les postes statutaires nécessaires
- le respect des droits et garanties collectives statutaires
- la titularisation de tous les précaires

Avec FO, unifier les revendications pour gagner

Les quelques exemples que nous publions ci-dessous illustrent bien que ce sont les agents de tous les ministères qui sont concernés par la RGPP, la loi HPST et/ou la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE). Il conviendrait de développer les conséquences de la mise en place des nouvelles directions départementales interministérielles (DDI).

Mais ces contre réformes concernent évidemment les salariés du privé, les retraités et les chômeurs, tous usagers des services publics. Depuis de nombreuses années, les journées d'action saute-mouton n'ont jamais permis de satisfaire les revendications. Pour Force Ouvrière, seule la grève interprofessionnelle

sur des revendications claires (position défendue par FO lors du conflit sur les retraites) peut permettre de faire reculer le gouvernement. Selon la formule employée par Jean-Claude Mailly, «*il faut bloquer le pays*». C'est l'orientation réaffirmée par l'ensemble des délégués au dernier congrès confédéral de Montpellier de Force Ouvrière en février 2011.

La Justice passée à la guillotine budgétaire



A une télévision l'interviewant, le secrétaire général de FO-Pénitentiaire, Christophe Marques, expliqua les raisons du ras-le-bol de l'ensemble des personnels de justice : " *des conditions de travail déplorables dans les tribunaux, de même à la protection judiciaire de la jeunesse, et un parc pénitentiaire vétuste avec des personnels de prison n'ayant aucun moyen de travailler. Tout cela au prétexte qu'il faut appliquer la RGPP* ".

La régionalisation de l'État territorial prévoit la suppression de 178 tribunaux d'instance, de 55 tribunaux de commerce et de 62 conseils de prud'hommes.

Enseignement : 524 postes tout de suite !

L'enseignement paie un tribut très lourd à la RGPP. Au plan national, 16 000 suppressions de postes sont prévues à la rentrée 2011.

Pour la seule académie de Nantes, le simple maintien des conditions actuelles d'encadrement des élèves, déjà dégradées par rapport aux années précédentes, nécessiterait la création de 524 emplois (instituteurs, professeurs, administratifs).

L'aggravation des conditions de travail et le recours systématique à la précarité (EVS/AVS) sont les conséquences directes des multiples contre-réformes (réforme des lycées, mastérisation, mutualisation des services, destruction de l'enseignement spécialisé, autonomie accrue des établissements, évaluation au mérite, ...).

Depuis janvier, la FNEC FP FO s'est adressée à plusieurs reprises aux autres organisations pour leur proposer d'engager l'action commune en direction du ministère pour exiger l'annulation des suppressions de postes et l'organisation de la grève nationale pour obtenir satisfaction.

Qui peut croire que c'est par des actions folkloriques («nuit des écoles», «marche à reculons», «tintamarres devant les mairies», ...) que sera établi le rapport de force susceptible de faire reculer le ministre ?



Finances : 10% des effectifs ont disparu

Les directeurs avancent dans les fusions et déstructurations des services. *Les agents perdent peu à peu leur qualification professionnelle et sont démotivés du fait de la «poly-compétence» qui se généralise.*

Des trésoreries ont fermé, d'autres sont menacées de fermeture à court terme. Dans tous les services, cette situation conduit à «hiérarchiser» les priorités des tâches et ainsi à abandonner certaines missions dévolues à notre administration.

Les agents, fatigués, excédés par des conditions de travail dégradées, sont dans une situation de stress permanent. Il faut que cela cesse. FO revendique l'arrêt immédiat des réformes, des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires.



Santé : le CREF (contrat de retour à l'équilibre financier), arme de la RGPP

Tant en Sarthe, en Mayenne, en Vendée, dans le Maine-et-Loire qu'en Loire-Atlantique, les hospitaliers manifestent pour exiger des moyens budgétaires pour tous les hôpitaux confrontés à des «contrats de retour à l'équilibre financier», pour préserver, améliorer le service public hospitalier contre tout processus de privatisation.

Ainsi, depuis le 24 mars, les personnels de l'hôpital de St Nazaire sont mobilisés contre les conséquences du CREF. A Nantes, depuis 2008, l'hôpital a perdu 250 emplois quand l'activité croissait de 13% dans le même temps.

La MAPE (mise à plat des effectifs) a des conséquences sur les conditions de travail, mais également sur la vie privée (changements d'horaires intempestifs) et sur l'accueil des patients. Leurs conditions de prise en charge n'ont jamais été aussi lamentables (attente interminable, promiscuité aux urgences, saturation des capacités d'accueil, sur-occupation, ...)

à La Poste, la RGPP c'est la «sécabilité»

Avec FO Com, vous voulez l'arrêt des réorganisations sauvages mises en place tous les quatre matins et qui ne tiennent pas compte des postiers. Vous voulez l'arrêt des régimes de travail illégaux. Vous voulez 35h par semaine, avec au moins un week-end par mois pour tous, avec paiement des heures supplémentaires réellement effectuées.

La Poste demande de plus en plus de «sécabilité» dans la distribution. La «sécabilité», c'est le remplacement d'un facteur absent ... par ses collègues présents ! Avec FO, vous voulez l'arrêt de la «sécabilité».

«*Courrier*», «*Colis Express*», «*Banque Postale*», «*Espace service client*» à «*l'Enseigne*» (nouvelle appellation des bureaux ouverts au public) : partout nous sommes confrontés à la course à la rentabilité. Nous ne sommes plus au service des usagers, mais simplement là pour faire des gains de productivité, pour l'entrée de la Caisse de Dépôts et de Consignations ... qui veut un rendement de 8% !

FO exige et revendique la fin des réorganisations incessantes ou des projets «innovants» qui conduisent à la dégradation des conditions de travail, la fin des suppressions d'emplois, la reconnaissance professionnelle et des perspectives d'évolution de salaire, l'arrêt de l'externalisation des activités; des emplois pérennes pour remplacer les départs et maintenir la qualité des services et le respect des accords signés.

Avis de sécheresse budgétaire à l'Équipement

La désertification départementale de l'État mise en oeuvre par la RGPP est responsable d'une aggravation des conséquences des catastrophes naturelles (en 2010, tempêtes, inondations et crues en ont été une illustration dramatique).

La prévention et la gestion des risques sont durement touchées, l'État ayant supprimé ses compétences, ses aides financières et sa présence territoriale d'ingénierie et de conseil. Ne pouvant compter sur les services de l'État, les collectivités territoriales n'ont d'autre possibilité que de se tourner vers des sociétés privées. Les abus rencontrés et dénoncés sur l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'éclairage public, l'énergie et la collecte et le traitement des déchets, par exemple, risquent de se généraliser. De plus, la fiscalité locale poursuit son ascension, augmentant les inégalités entre les collectivités et sur le territoire, grevant encore un peu plus le pouvoir d'achat des citoyens.



En octobre 2011, voter FO, c'est voter pour

-L'augmentation générale des salaires

-L'augmentation immédiate de +5% du point d'indice (au titre de 2011 et 2012) et 44 points d'indice pour tous (au titre de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000)

- L'abandon de la RGPP

- L'abrogation des lois Fillon sur les retraites

Dernière minute : avec FO, on peut gagner !

A l'hôpital de St-Nazaire, après plusieurs mois de combat, nous avons obtenu l'équivalent de 9 postes aux Urgences sur un service de 75 équivalent-temps plein. Contre le CREF (voir plus haut), nous avons obtenu le rétablissement des bonifications, le maintien des avancements de grade hors ratio et le maintien de l'assiette de calcul de la prime de service. Au total, avec les personnels, FO a obligé les pouvoirs publics à ré-injecter plus de 700 000 euros dans l'hôpital.